



Validé lors du Comité Directeur du 25 mars 2017

COMPTE-RENDU de la réunion du COMITÉ DIRECTEUR

Du 28 janvier 2017, à l'Hôtel l'Échiquier Paris

Présents : Joël Dhumez Président,

Isabelle BAUDEAN, Marlène CIESLIK , Isabelle COQUIARD , Céline DAUL MECHOUAR, Christine DE PESTEL, Virginie LANNIER, Liliane LAURENT, Gilles LE DUIGOU, Nicolas METAY , André MONROCHE, Stéphane MUNOZ, Yvon NUGEL, Geneviève PETEY, Rodolphe REDON, Philippe SUISSE, Alain SZENICER,

Invités : Thierry MARDARGENT, Victor SEBASTIAO, Gisèle BELLISSON

Absents excusés : Alice DE ROBILLARD, Virgile RENAUDIE, Sarah TRIBOU

Début de séance: 14h00

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du CR de la réunion de comité directeur du 29.10.2016.

Approuvé à l'unanimité.

2. Formation : examens GAT (et CQP) : condition 4 candidats minimums Victor SEBASTIAO

Victor Sebastiao explique qu'après un travail d'actualisation et d'harmonisation des procédures et protocoles d'examens sur les 2 dernières olympiades, il serait nécessaire d'imposer 4 candidats minimum par session d'examen pour plus de crédibilité.

Alain Szenicer évoque les difficultés rencontrées par les disciplines associées pour réunir 4 candidats sur une session d'examen, notamment pour les UC2 et monitorat. Il propose d'étudier rapidement le sujet au sein de sa Commission formation et de faire des propositions qui seront soumises à la prochaine réunion de comité directeur.

La décision est prise d'attendre une proposition de la commission Formation.

3. Demande d'augmentation des vacances des médecins

André Monroche propose que les vacances des médecins, n'ayant pas connues d'augmentation depuis 10 ans, soient revalorisées de 10 %. Décision applicable de suite, à compter de la prochaine rencontre fixée au calendrier.

Approuvé à l'unanimité.

Après échanges, l'ensemble des propositions de modifications du règlement médical (annexe 1 et 2) effectué par la commission médicale sont approuvés à l'unanimité, exception faite de l'article 6 et l'annexe 4 à revoir avec Marianne Groc.

4. Liges : note à faire approuver Alain SZENICER

Alain Szenicer propose au CD une note destinée aux ligues, précisant les modalités à respecter dans le but qu'une seule et unique Ligue par région soit reconnue officiellement à compter du 1^{er} avril 2017 (voir texte ci-joint).

Cette note sera envoyée aux intéressés d'ici le 3 février au plus tard.

5. Réactualisation et finalisation du rappel des procédures administratives et fonctionnement des Commissions Nationales

Joël Dhumez précise que la note a été distribuée à chacun et demande expressément à chacun de respecter le point figurant en bas de 1^{ère} page : « les points de l'ordre du jour.....signifiés au moins 15 jours avant la date..... »

Il est décidé de supprimer en fin de note la mention des « vacances des officiels », le fonctionnement des commissions n'étant pas concerné par ce point.

6. Finalisation du document des responsables de Commissions Nationales

Cf. tableau récapitulatif « Les commission fédérales 2016-2020 »

Les modifications suivantes ont été traitées :

- **Commission arbitrage** : faisant suite à la décision prise par le dernier CD d'exclure M. Alain Guillard, Rodolphe Redon repropose la nomination de celui-ci au sein de sa commission. Après plusieurs échanges, la proposition suivante a été soumise au vote : intégrer la commission arbitre, sous réserve qu'il n'occupera pas de poste de DO durant la saison ni de poste de « sélectionneur » de J/A durant la mandature.

Résultat du vote : Sur 16 votants : 11 POUR / 1 CONTRE / 4 ABSTENTIONS

- **Commission Compétition** : *approuvé*
- **Commission Savate Pro** : *devient commission à part entière*
- **Commission Féminine** : *approuvé*
- **Commission médicale** : *approuvé*
- **Commission jeunes** : *approuvé, hormis sous-commission scolaire (suppression GUERNOU, PEREZ)*
- **Commission Sport Santé et Bien Être** : *approuvé, référent DTN à ajouter TM*
- **Commission Handicap** : *devient commission à part entière sous la responsabilité de Marlène CIESLIK, membres pressentis : Jean-Pascal SANTORO, Christine DE PESTEL, Virginie LANNIER, Sébastien PILOT, Nicolas METAY, Karim ZADI, Olivia LEHNARDT*
- **Commission Sports corporatifs** : *approuvé*
- **Commission des disciplines associées** : *approuvé*
- **Commission mixte FFSU** : *approuvé*
- **Commission mixte UNSS** : *approuvé*

- Commission Partenariat et évènementiel : *Virginie LANNIER à rayer, ajouter Nicolas METAY, référent DTN à ajouter TM*
- Commission formation/emploi, partenaires sociaux, évolution technique et sportive : *approuvée*
- Commissions relations internationales : *ajouter Smaël MAYOUF*
- Commission juridique, statuts et règlement : *approuvé*
- Commission des finances : *approuvé*
- Commissions disciplinaires : *antidopage, préciser 1ère instance, approuvés*

7. DTN

 CO 2017

A ce jour pas d'information sur les orientations budgétaires de la CO 2017. La demande a été faite sur la même base que l'année 2016 et sera réajustée au regard des indications du ministère.

Formation professionnelle : nous avons lancé la première formation BP activité de la Savate option Savate boxe française dans le cadre de notre organisme de formation. Elle se déroule à Lyon. Cette formation est l'occasion pour la DTN d'affiner la structuration de notre organisme.

Les premiers éléments d'analyse montrent que cela engendre une augmentation des contraintes de gestion administrative et de gestion financière. Ces aspects devront être pris en compte pour les prochaines années si nous voulons développer les formations professionnelles.

 Perspectives 2017/2018:

Mise en place de trois formations pour la prochaine saison : une à Lyon, une à Toulouse et une autre à Marseille (sous réserve d'avoir obtenu l'habilitation pour les deux : Marseille et Toulouse).

Pour étoffer la note d'opportunité nécessaire pour constituer le dossier d'habilitation : deux enquêtes ont été lancées pour identifier notre niveau de professionnalisation au sein de nos structures affiliées et les besoins émergents.

 Haut Niveau

Proposition des comités de sélections pour l'olympiade (Combat, Assaut et Jeunes) :

Approuvé.

Présentation du programme prévisionnel des stages et compétitions. Le DTN est dans une phase de négociation avec le CNSD de Fontainebleau pour obtenir des tarifs intéressants. D'autre part une convention va être signée pour contractualiser les relations avec le CNSD.

 ETF

Au regard de la situation de quelques comités départementaux qui ne sont pas en conformité avec les textes, le DTN propose que les DTD ne puissent plus officier le temps que le comité régularise sa situation. Le CD est favorable.

 Direction Technique Nationale

Le DTN rappelle le cadre réglementaire des missions des CTS. Les lettres de missions sont signées par l'administration.

8. Partenariats divers (METAL BOXE, etc.) le Président

Joël Dhumez présente les nouveaux partenariats pour l'année 2017 qu'il a négocié comme suit :

- METAL BOXE : un partenariat global pour la mandature 2016/2020 à hauteur de 233 000,00 € (contre 129 940,00 € pour l'ancienne mandature), répartis annuellement en gants, en matériel sportif pour les Pôles France, en textile pour les Equipes de France, et en numéraire.
- SPORTCOM : en négociation
- RIVAT : en négociation

Le reste des éventuels partenariats sera présenté ultérieurement. (SPORTMAG et Karaté Bushido).

9. État du budget au 30 octobre Gisèle BELLISSON

Présentation de l'état du budget au 30.11.2016 par commission et pour le CNCCB et note que dans l'ensemble, tous sont conformes au prévisionnel établi.

Le président relève la performance de l'organisation du championnat de France Jeunes qui clôture son budget quasiment à la hauteur du prévisionnel. Le président relève également la bonne performance des placements effectués (13 000 € de gains pour l'année 2016).

Pour l'année 2017, il est décidé que le versement des ristournes aux ligues ne sera effectué de suite que pour les ligues n'ayant pas besoin de fusionner. Pour les autres, le versement sera consécutif à la constitution en bonne et due forme de la nouvelle ligue.

Gisèle précise également qu'elle travaille en bonne collaboration avec Isabelle BAUDEAN, qui occupe le poste de trésorière de la fédération. Elle ajoute que l'organisme de formation nouvellement créé nécessite un surcroît d'activité notamment pour les éléments de paie des formateurs occasionnels.

10. Situation des clubs affiliés mais sans licences (retour Stadline ?)

Le système doit prévoir une affiliation club sous condition d'être accompagnée impérativement de 5 licences.


Le système doit prévoir les 5 premières licences actées sous condition que le club soit impérativement bien affilié.

En attente du retour de Stadline

11. CNOSF

 Opérateur TV

Le CNOSF a signé un partenariat avec France Télévision comme opérateur TV.

 Élection présidence

Pour l'élection de la présidence du CNOSF, visiblement il y aurait plusieurs candidatures. Les élections auront lieu en mai, plus d'informations seront fournies au prochain CD fédéral de fin mars.

12. Demande exceptionnelle d'attribution de distinction honorifique (Mr François Xavier GUEDIN).

Sur demande de M. François Xavier GUEDIN, il a été décidé d'accorder, exceptionnellement ce début d'année sans attendre le mois de juin, la distinction honorifique pour services rendus à M. Marc THALLINGER, gravement malade.

13. DIVERS

✓ Validation des propositions émises par diverses commissions :

- ✓ **Commission SBF**, (voir doc joint) : L'ensemble des propositions est validée hormis le point concernant la dénomination qui restera dans les textes « Savate Bâton Défense » même si l'usage courant sera « Savate Défense ».
- ✓ **Commission CNC**, (voir doc joint) : proposition de possibilité d'organiser les finales des Championnats de France Techniques M/F à l'issue de chaque tournoi qualificatif

Approuvé.

- ✓ **CNA**, (voir doc joint) : la proposition de création de la commission des litiges

Approuvé.

✓ Liste des Comités Départementaux dont la situation légale est validée : **en complément des CD déjà en règle cités lors du dernier CD,**

Validation pour le CD 14 ; CD15 ; CD49 ; CD69 ; CD75 ; CD83 ; CD93 ; CD94.

✓ Le Comité Directeur mandate M. Alain Szenicer à assister à la prochaine Assemblée Générale constitutive de la ligue d'Occitanie.

✓ Au vu des demandes réitérées à l'ancien Président du Comité Départemental de la Somme de fournir les comptes rendus de leur Assemblée Générale, lesquelles sont restées sans réponse, le Comité Directeur fédéral décide de mettre le Comité Départemental de la Somme sous tutelle, gérée par Alain SZENICER.

Approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé

Fin de la séance : 17h02

Le Président



Joël DHUMEZ

Le secrétaire général



Philippe SUISSÉ



PROPOSITIONS DE LA COMMISSION NATIONALE MÉDICALE soumises pour validation au COMITÉ DIRECTEUR DU 28/01/2017

Annexe du compte rendu du compte rendu de la CNM du 10/12/2016
Règlement médical et règlement des compétitions en PJ
2 pages

PROPOSITIONS :	OUI	NON
1- Mises à jour du règlement: → Règlement d'arbitrage : Art.13 page 68		
- Modifier le paragraphe 13-2 comme suit :....les prothèses auditives, les lunettes, les lentilles dures, sont en ordre général	X	
- La CNM ne s'oppose pas à la modification du paragraphe 13.3.4 concernant la tenue, comme suit : « tout tireur doit être tête nue pour boxer, ou porter une coiffe serrée et ajustée, respectant la sécurité des deux tireurs, et ne gênant pas sa vision latérale. Il devra		
- adjonction au règlement médical d'un paragraphe «règles de sécurité»	X	
→ Règlement médicaux : Art.6 L'article 6 est modifié comme suit : conformément aux dispositions spécifiques au code du sport, la première licence fédérale est subordonnée à la production d'un certificat médical datant de moins de un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée pour laquelle elle est sollicitée. Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par la fédération, le certificat atteste de l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée en compétition. Ce certificat est trisannuel pour l'assaut -avec remise annuelle de la part du tireur d'un questionnaire de santé dont le contenu est précisé par arrêté du ministre chargé des sports-, et annuel pour le combat.		X à revoir
L'article 7 est modifié comme suit : - conformément aux dispositions spécifiques au code du sport ... - le paragraphe 7-1 est modifié comme suit : pour la pratique compétitive, le certificat médical est valable un an, date à date. - le paragraphe 7-3 est modifié comme suit : ...(si possible par un médecin qualifié en médecine du sport)...	X	
L'article 10 est modifié comme suit : - ...pour le combat : si possible par un médecin qualifié en médecine du sport - ...les conditions d'âge minimum et maximum au sens fédéral du règlement des compétitions. - ...article 28 du code de déontologie, du code civil et du code pénal...	X	
Suppression du premier paragraphe de l'article 14 : Toute prise... jusqu'à FFSBF&DA.	X	
L'article 16 est modifié comme suit : conformément aux dispositions spécifiques au code du sport.	X	
L'annexe 2 sur la réglementation médicale du surclassement est modifiée comme suit : - suppression des paragraphes 2-3-4-6.	X	
- modification du paragraphe 5 : Par dérogation, et exclusivement pour les compétitions officialisées, la décision de surclassement en âge et en poids, relève de la décision du Délégué Officiel, sans avis médical pour l'assaut. Pour le combat, le délégué officiel devra consulter le médecin de la réunion. Sauf avis contraire, écrit, de ce dernier, la décision de surclassement appartiendra au Délégué Officiel.	X	

<p>- L'annexe 4 est modifiée comme suit : suppression des paragraphes 4 et 5. Il faut certainement réactualiser toute l'annexe 4 (notamment avec Marianne Groc).</p>	}	X
<p>Le tarif des vacations n'ayant pas été réévalué depuis plus de 10 ans, une demande d'augmentation des tarifs de 10% est demandée au comité directeur.</p>	à	revoir
<p></p>	X	

Annexe 2 - Extrait du règlement d'arbitrage : Les protections

	Casque	Protège dents	Protège tibias	Coquille (M)	Protection pubienne (F)	Protège poitrine (F)	Les bandages
Assaut Jeunes	obligatoire	obligatoire	obligatoires	obligatoire	obligatoire (minimes et cadet(tes))	obligatoire (minimes et cadet(tes))	autorisés
Assaut	autorisé	obligatoire	autorisés	obligatoire	obligatoire	obligatoire	autorisés
Combat 2^{ème} Série	obligatoire	obligatoire	obligatoires	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoires
Combat 1^{ère} Série	Interdit (*) (*)sauf règlt particuliers	obligatoire	Masculins interdits (*) (*)sauf règlt particuliers Féminines Obligatoires	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoires

(*) *sauf pour les rencontres en tournoi (plusieurs rencontres dans la même journée et/ou durant le même week-end).*

PROPOSITIONS A PRESENTER LORS DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR	OUI	NON
<i>Rajouter la rubrique COMBAT 1^{ère} SERIE ELITE A en tournoi (tableau ci-dessous)</i>	X	

Combat 1^{ère} Série ELITE A en tournoi	Interdit	obligatoire	obligatoires	obligatoires	obligatoire	obligatoire	obligatoires
--	----------	-------------	--------------	--------------	-------------	-------------	--------------